

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 8 du mois de décembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Dates de convocation : 25/11/2025 (finances) & 2/12/2025

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, GENOUD Monique, DOMBRAT Philippe, HERITEAU Annelise, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(S) EXCUSES :

MAGNIEZ Anne a donné procuration à LAVY Christèle, GIRAUT Jean-Michel a donné procuration à NAVILLE Yannick, GILIBERT Pierre, DEHEDIN José, MARSAN Christelle, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Yannick NAVILLE

D2025_120819

OBJET : Recours à des agents vacataires pour l'école de musique, théâtre et danse au titre de l'année 2026

Rapporteur : Claude VESSELIER

Il est indiqué aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel à des enseignants vacataires pour assurer les cours d'enseignement artistique qu'un professeur absent n'est pas en mesure de rattraper ultérieurement, pour être jury d'examen ou pour les cours de découverte lors des rentrées scolaires, et pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2026.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que cette vacation, qui fera l'objet d'un contrat, soit rémunérée sur la base d'un montant forfaitaire global brut par heure effectuée.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des enseignants vacataires au sein de l'École Municipale de Musique, Théâtre et Danse, dans les conditions précisées ci-dessus, pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2026.
- De fixer la rémunération sur la base d'un montant forfaitaire brut horaire de 31.28€.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'EMMTD.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Olivier JACQUIER



Le secrétaire,
Yannick NAVILLE

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

S²LO

ID : 074-217400431-20251208-D2025_120819-DE